

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents JEAN-CLAUDE BIRON, JEAN-CLAUDE FLEURY, CATHERINE ROUX, JEAN-FRANCOIS BIRON, OLIVIER COSTE, JEAN-CHRISTOPHE PORCHER, PHILIPPE BRIAUD, MURIELLE GUILBAUD, GUY PLISSONNEAU, FRANCOIS CAUMEAU, ALEXANDRA GABORIAU, PATRICE GABORIT, CLAIRE MAURIAT, MICHEL PAILLUSSON, MICHEL COUMAILLEAU, PATRICE BERNARD, JEAN-EUDES CASSES, ROMAIN LEYMONERIE, LOIC CHUSSEAU, JEAN FERRAND, SONIA GINDREAU, PATRICK VILLALON, NICOLAS BOISSEAU, PIERRE DILLANGE, ANTOINE METAIS, CHRISTOPHE MOREAU, STEPHANE BOUILLAUD, DOMINIQUE GATINEAU, CHANTAL RAGOT, PASCAL COUSIN, LIONEL GAZEAU, NICOLAS JAUNET, ALAIN PERAUDEAU, ALAIN SCHMUTZ, YANNICK SOULARD, GILBERT LEROUX, JEAN-PIERRE RATOUIT, ANTHONY BONNET, CLAUDE DURAND, DAMIEN GRASSET, LANDRY RONDEAU, PIERRICK THOMAS

Excusés ayant donné pouvoirs : DIDIER GENTIL a donné pouvoir à JEAN-FRANCOIS BIRON, ETIENNE FORT a donné pouvoir à PATRICE GABORIT, CHRISTOPHE HOGARD a donné pouvoir à DAMIEN GRASSET

Excusés représentés : YOANN GUILLONNEAU représenté par JACQUES RIGALLEAU, ERIC BARBOT représenté par MICHEL MULLER, FRANCK GRAVELEAU représenté par CHRISTIAN MERLET

Excusés : PATRICE AUBERNON, STEPHANE NICOLEAU, VINCENT JOLLY, ANTOINE JOSSO, BENEDICT ROLLAND, BERNARD BESSONNET, CLAUDE VILLAIN, GUY AIRIAU, NINON GREAU, NICOLAS HELARY, ALBERT BOUARD, DONATIEN CHEREAU, LOIC PERON, YVON PRAUD, PASCAL PAQUEREAU, ARNAUD PRAILE, ANNE BOISTEAU-PAYEN

Date de convocation : 15 juin 2026

Membres en exercice : 65

Présents : 45

Votants : 48

**Désignation d'un (1) représentant de Trivalis au sein de la Collectivité des Associés
de la SAS VENDEE TRI ENERGIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L.5711-4, L.5211-1 et L.2121-21,

Vu l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°D105-COS060721 approuvant la constitution de la SAS VENDEE TRI ENERGIE et la participation de Trivalis au capital,

Vu les statuts de la SAS VENDEE TRI ENERGIE,

Vu l'installation du nouveau comité syndical en date du 9 juin 2026,

Vu la délibération du comité syndical, n°D063-COS090626, en date du 9 juin 2026, relative à l'élection du président de Trivalis,

Considérant qu'en 2021, Vendée Energie et Trivalis se sont associés pour créer la SAS VENDEE TRI ENERGIE ayant pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, d'intervenir sur le territoire de Trivalis et, le cas échéant, sur le territoire de groupements de communes limitrophes pour le développement, le financement, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie renouvelable sur le patrimoine de Trivalis :

- le développement, le financement, la réalisation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques au sol sur des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), sur des bâtiments de traitement, et, plus généralement, toutes installations de production d'énergies renouvelables sur des sites dont la propriété est détenue par Trivalis (ou bénéficiaire d'un transfert de gestion) ;
- la valorisation des biogaz issus des ISDND propriété de Trivalis (ou bénéficiaire d'un transfert de gestion) aussi bien en cogénération qu'en injection.

Et plus généralement toutes unités de production d'énergie renouvelable sur les sites propriété de Trivalis (ou bénéficiaire d'un transfert de gestion).

Considérant que l'article 20 des statuts de la Société détermine les décisions qui doivent être prises collectivement par les associés dans les formes et conditions qu'il prévoit.

Considérant qu'en tant qu'associé, Trivalis doit procéder à la désignation d'un (1) représentant qui siègera au sein de la Collectivité des Associés de la SAS VENDEE TRI ENERGIE.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe qu'est candidat pour représenter Trivalis au sein de la Collectivité des Associés de la SAS VENDEE TRI ENERGIE : Monsieur Damien GRASSET

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture des nominations.

Pour représenter Trivalis au sein de la Collectivité des Associés de la SAS VENDEE TRI ENERGIE est nommé Monsieur Damien GRASSET, Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).